



BRO LANÉHEN

Juillet 2014 • Bulletin Municipal n° 75



- LES NOUVEAUX ÉLUS
- INAUGURATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE
- COMMÉMORATIONS
- 50 ANS DE L'U.S.L.



TRAVAUX PLACE DE L'ÉGLISE

Bilan financier

Coût des travaux :

- Maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet Bollet géomètre-expert au Faouët: 3 500 € HT.
- Travaux (entreprises Colas de Plouray et Brocéliande Pavage de Porcaro) : 98 376 € HT.
- Travaux d'effacement des réseaux/rénovation éclairage public par le SDEM et Bouygues Energie : prévu 35 620 € HT.

Subventions obtenues :

- Du Conseil Général : 29 343 € au titre des travaux de voirie en traverse d'agglomération.
- De la réserve parlementaire : 6 000 € accordée par M. Philippe Nogues, député du Morbihan.

Inauguration du centre de secours de l'Ellé le 23 janvier 2014

Les communes du Faouët, Priziac, Berné, Meslan et Lanvégen se sont regroupées pour financer la construction du nouveau centre



opérationnel (coût total : 1 194 599 € ; participation de la commune 101 907 € déterminée en fonction du nombre d'habitants et d'interventions des pompiers sur le territoire).

Depuis les années 50, date des travaux d'adduction d'eau, cette place, autour du principal monument de Lanvégen, était un espace gris et froid. M^{me} MOUNIER et son conseil municipal avaient à cœur de le mettre en valeur, en créant une place où les habitants ont envie de se rencontrer. L'objectif était d'assurer la sécurité des piétons et de permettre l'utilisation de la place pour des manifestations locales.

Les réseaux ont été effacés depuis la place du Calvaire jusqu'au milieu de la rue de la Mairie. Du granit clair et de la pelouse séparent le bâtiment du bitume sur tout son périmètre et côté nord des fleurs et des arbres apporteront une touche de couleur.





Le 23 mars ont eu lieu les élections municipales dans toutes les communes de France. Lors de cet unique tour, les électeurs de Lanvéneq ont démocratiquement élu les quinze conseillers.

C'est avec émotion et conviction que je m'adresse à vous pour la première fois au travers de ce bulletin municipal. Je tiens à vous dire que je suis le maire de tous les habitants de la commune, au service de tous, à l'écoute de tous, sans distinction.

Avant toute chose, je renouvelle mes remerciements aux lanvénegeoises et lanvénegeois qui nous ont accordé leur confiance pour conduire pendant six années les destinées de notre commune. Je salue également Madame Mounier et ses équipes, pour leurs dévouements et investissements durant dix neuf années au service de la commune.

Forte de cette confiance, c'est une équipe renouvelée et rajeunie, qui sans tarder, s'est emparée des projets en cours et à venir pour faire de Lanvéneq une commune moderne, attractive et tournée vers l'avenir. Nous serons guidés par le sens du service public, le respect de l'intérêt général, le partage de l'information et le développement de la participation citoyenne.

Participation, échange et communication, que je vous invite à développer toujours plus ensemble. Des éléments indispensables au bien vivre collectif et qui, dans le respect de tous, fondent la confiance et la solidarité.

Toute l'équipe municipale se joint à moi et se tient à votre écoute et à votre service. Ensemble continuons à développer, moderniser et accompagner les acteurs économiques de notre commune en préservant notre espace de vie de qualité.

Notre vigilance de chaque instant se met au service d'une commune que nous souhaitons pleine de vie, belle et bien pensée.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous.

*Le Maire
Marie-José Carlac*

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2013

INVESTISSEMENT

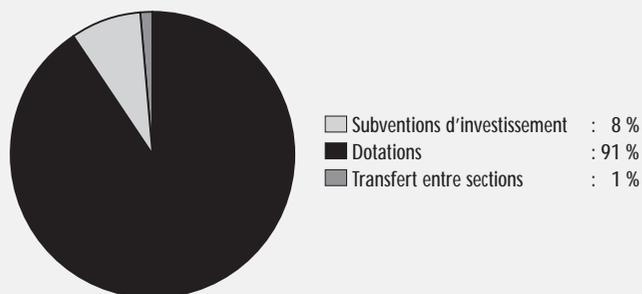
RECETTES	
Subventions d'investissement	19 988 €
Dotations	222 705 €
Transfert entre sections	2 443 €
TOTAL	245 137 €

DÉPENSES	
Dépenses d'équipement	230 620 €
Remboursements d'emprunt	59 286 €
Report section investissement 2012	96 160 €
TOTAL	386 065 €
Soit un déficit de	140 929 €

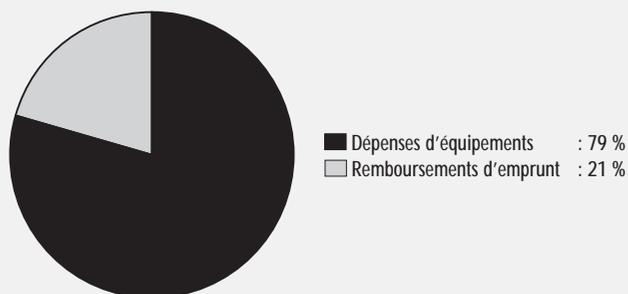
INVESTISSEMENT

- Les dotations représentent :
 - le remboursement du fonds de compensation de la TVA (20 894 €) ;
 - la taxe locale d'équipement (1 811 €) ;
 - et l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2012 à hauteur de 200 000 €.
- Les dépenses d'équipement correspondent :
 - aux travaux du centre de secours (75 597 €) ;
 - aux travaux de voirie VC 4 (66 755 €) ;
 - autres travaux de voirie (31 747 €) ;
 - travaux réalisés à l'école (24 778 €).

Recettes



Dépenses



FONCTIONNEMENT

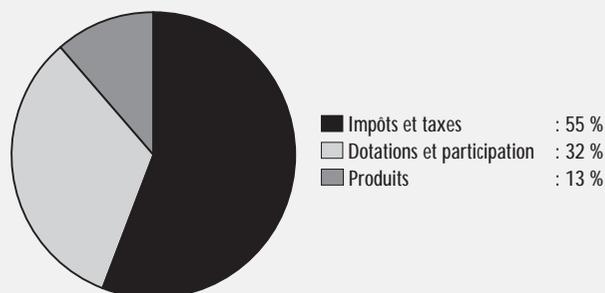
RECETTES	
Impôts et taxes	438 530 €
Dotations et participations	257 515 €
Produits	87 826 €
Report 2012	17 106 €
TOTAL	800 977 €

DÉPENSES	
Charges du personnel	296 548 €
Intérêts des emprunts	28 313 €
Charges à caractère général	180 950 €
Autres charges de gestion courante	73 355 €
Transfert de section	2 443 €
TOTAL	581 609 €
Soit un excédent de	219 368 €

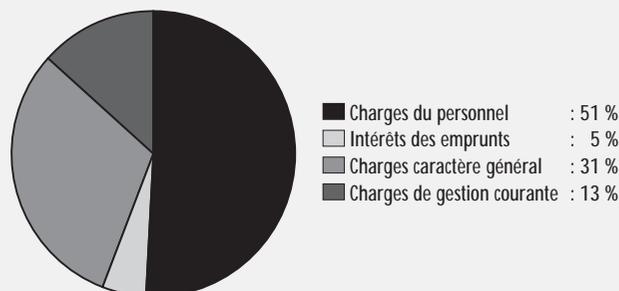
FONCTIONNEMENT

- Les impôts et les taxes représentent pour les postes principaux :
 - taxe d'habitation & taxes foncières : 294 363 € ;
 - cotisation foncière des entreprises : 89 938 € ;
 - taxe additionnelle aux droits de mutation : 40 320 €.
- Les dotations et participations sont pour l'essentiel des dotations de l'Etat (dont la DGF de 165 259 € qui est versée en fonction du nombre d'habitants), les subventions et les compensations des impôts locaux.
- Les produits proviennent de la cantine scolaire, garderie, concessions du cimetière et diverses locations.
- Les charges à caractère général couvrent les dépenses courantes : eau, électricité, entretien de véhicules, fonctionnement du restaurant scolaire, assurance, fournitures administratives.

Recettes



Dépenses



La dette globale (encours) au 31 décembre 2013 était de 602 499 € soit 485 € par habitant.

RYTHMES SCOLAIRES

Dès la rentrée prochaine, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront mis en place à Lanvénegen. La Municipalité en concertation avec le Conseil d'École, regroupant l'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves, ont opté pour une organisation des TAP sur 3 jours à savoir le mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30. Les TAP seront gratuits.

Le lundi sera consacré aux Activités Pédagogiques Complémentaires assurées par les enseignants.

La municipalité tient à souligner que les TAP ne sont pas obligatoires et que les parents qui le souhaitent peuvent venir chercher leurs enfants dès 15 h 30 à l'école.

A ce jour, une soixantaine d'enfants a émis le souhait de participer aux TAP.

5 ou 6 ateliers seront proposés entre chaque période de vacances scolaires :

- Un atelier spécifique sera créé pour les maternelles pour respecter le rythme de ces enfants
- Les autres ateliers proposés seront autour des loisirs créatifs, de l'informatique, de la nature, de la Bretagne, jeux de société, du journalisme, du théâtre...

Le travail réalisé par les enfants lors de ces ateliers fera l'objet, selon le type d'activité, d'expositions, de représentations...

Dès la rentrée prochaine, les enfants auront école le mercredi matin de 8 h 45 à 11 h 45. Une garderie sera mise en place jusqu'à 13 h environ.

Pour les enfants qui iront au centre de loisirs du Faouët, le départ du car est prévu à 12 h 19 pour le déjeuner à 12 h 30.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent être bénévoles pour encadrer un atelier périscolaires à se faire connaître auprès de la mairie.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

• Ewen MONSONNEC - Pont St-Mélaine	26 février
• Jade HERVÉ - Kerdellec	19 mars
• Marine HAFFNER - La Croix de Kéroual	20 mars
• Paul GUILLOU - St-Urlô	24 avril
• Angèle LE GLOAN - 3, impasse du Verger	9 mai
• Antoine GUILLEMOT - 54, rue Jean Cadic	28 mai
• Joseph SIZUN GLÉVAREC - Traouman	10 juin
• Poé GUILLERM - Lanzonnet	15 juin
• Owen LUNEAU - Kériel	24 juin

DÉCÈS

• Eugène PERRON - Le Rhède - 81 ans	15 décembre 2013
• Bernadette LE GALL née PICHON - Traouman - 87 ans	28 décembre 2013
• Serge ZAPPOLI - Kergoff d'en Bas - 71 ans	10 février
• Annette ULLIAC, née LE MEUR - 4, rue de la Mairie - 88 ans	15 février
• Louis CONAN - 12, rue Jean Cadic - 82 ans	26 février
• Joseph LE NARVOR - Minériou - 95 ans	27 février
• Angèle LE COTONNEC, née GAILLARD - Kériel - 88 ans	15 avril
• Jean PERRON - La Croix de Kéroual - 90 ans	27 avril
• Erwan DANIEL - Le Sterlé - 43 ans	2 mai
• André BODAN - 36, rue Jean Cadic - 81 ans	11 mai
• Sidonie LE DÛ, née LE MEUR - 9, Bourgneuf - 86 ans	27 mai

MARIAGE

• Aurélien CHUINE et Nathalie CAUVET - Le Cleustrou	17 mai
---	--------

IL Y A 70 ANS ...

Le 28 juin 2014, répondant à l'invitation de Marie-José Carlac, les familles des résistants fusillés en juin et juillet 1944, les Maires de Spezet et d'Inguiniel, M. Le Pendeven, président de l'ANACR 56 et les porte drapeaux se sont rassemblés au Monument aux Morts pour faire mémoire de ces événements, après la messe célébrée par le Père Claude Quero,

La commémoration s'est poursuivie sur les lieux des tragédies : Fosses de Rosquéo, de Rozengat et de Boutel.

Sur chaque site, une cérémonie empreinte de recueillement : appel des noms des fusillés "Morts pour la France", allocutions, dépôt de gerbes, Marseillaise...; le chant des partisans est entonné par les participants.

L'Atelier "Lecture-Ecriture" de la Vieille Ecole apporte sa contribution en lisant un poème ou une lettre d'otage.

La manifestation s'achève vers 13 heures par un vin d'honneur servi sous le préau de l'Ecole.

ROSQUEO

Parmi les fusillés de la Fosse de Rosquéo, six belges réfractaires au STO qui ont pris le maquis, ils sont faits prisonniers, battus et martyrisés par les allemands qui souhaitent leur arracher des renseignements. Le 24 juin 1944, ils sont condamnés à mort par la cour martiale qui se tient au collège Sainte Barbe du Faouët. Ce même jour, vers 21 heures, ils sont emmenés en camion à Rosquéo avec un autre groupe de dix résistants condamnés à mort. Les prisonniers sont conduits à plusieurs centaines de mètres de la route jusqu'à une fosse fraîchement creusée.

Les maquisards belges sont abattus les premiers; l'un d'eux, Jan de Coninck blessé, parviendra à s'échapper malgré les tirs des soldats qui gardaient le groupe des français : Ces derniers iront à la mort en chantant la Marseillaise.

Ils s'appelaient :

- François Bernard, Félix Daouphars et Samuel Lessard de Gourin ;
- Claude Chalme, François Le Pen, Marcel Jaffre. Pierre Robic d'Inguiniel ;
- Alban Rousseau de Lanvaudan;
- Louis Dehenauw, Raymond Marmenout, Georges Sandeze, Camille de Corte et René Mestnagh de Blankenberge (Belgique).

Deux autres fusillés n'ont pas été identifiés.



MISE AU POINT

Mise au point, demandée par M. Jean Le Guilchet, suite aux propos tenus par M. Le Pendeven, Président de l'ANACR 56, lors de l'hommage rendu aux fusillés de la fosse de Rosquéo, le samedi 28 juin 2014, mettant en cause deux personnes pour leur comportement, lors de leur rencontre avec le Belge blessé qui avait réussi à s'échapper de la fosse où il était tombé lors de la fusillade. Les deux personnes mises en cause : Jean Le Gall décédé depuis et Jean Le Guilchet se seraient enfuis à la vue du Belge blessé. Cela est faux et met en cause la dignité de deux hommes.

D'une part Jean Le Guilchet n'était pas présent sur les lieux lors de la rencontre avec le blessé. Il se trouvait au domicile de la famille Flatres à Rosangat avec les deux frères Louis et Joseph Le Gall. Louis Flatres actuellement à Rosangat peut le confirmer. Jean Le Gall qui regagnait son domicile à Rosquéo s'est trouvé face au Belge blessé, qui lui a raconté ce qui s'était passé. Il lui a aussitôt porté secours en le conduisant chez Madame Evenou et tous les deux lui ont prodigué les premiers soins. Jean Le Gall a ensuite creusé un trou dans une meule de paille où le blessé a passé la nuit.

Deux personnes peuvent témoigner des faits ci-dessus : Joseph Le Gall demeurant à Trémeven et Louis Flatres dit « Lili », demeurant à Rosangat, Lanvénegen.

Cela s'est passé ainsi, il y a 70 ans.

Jean Le Guilchet ancien résistant, membre des FFI (titulaire à ce titre d'une carte et d'une pension d'ancien combattant. Agé de 18 ans en 1944).

Joseph Le Gall - Louis Flatres

IL Y A 70 ANS ...



ROZENGAT

Le 21 juin 1944, au cours d'une rafle, 24 jeunes gens sont arrêtés à Spezet. Conduits au bourg, ils sont interrogés et torturés. On les fait passer dans un couloir où, aveuglés par une puissante lumière, ils ne peuvent voir la personne qui indique aux allemands lesquels d'entre eux doivent être gardés. Certains sont dirigés sur Quimper, d'autres à la prison de Fresnes et quelques uns rejoindront le collège Sainte Barbe au Faouët où une cour martiale siège depuis le 20 juin. Malheur à ceux qui sont pris les armes à la main ou à ceux qui sont dénoncés et dont les noms figurent sur des listes détenues par l'occupant ;

Le Maire de Spezet intervient auprès des autorités allemandes et certains sont relâchés ;

Le 23 juin, dans l'après-midi, les cultivateurs de Rozengat en pleine fenaison voient surgir une trentaine de cyclistes allemands. Croyant à une manœuvre, ils ne s'inquiètent pas de la présence des soldats armés mais aussi munis de pelles et de pioches.

Le 24 juin, tôt le matin, les habitants sont réveillés par des rafales de mitraillettes : les allemands viennent de fusiller 11 jeunes gens originaires du Finistère dont les noms sont inscrits sur la stèle érigée dans le coin d'un pré :

Yves Bloas, Pierre Clech, François Clech, Michel Clech, Jean-Marie Clech, Louis Lollier, Jean Jaouen, Jacques Gueguen, Jean Le Roux, Jean-Pierre Guillou, tous de Spezet et Jean-Louis Le Goff de Saint-Goazec.

BOUTEL

Des hauteurs de Boutel, on domine toute la campagne environnante. Pourtant dans le petit village dénommé Bellevue, un groupe de FTP va se faire surprendre par l'ennemi, peut-être à cause d'une négligence commise par leur chef de section.

Au début du mois de juillet 1944, la présence de patriotes dans le secteur de Boutel a été signalée à l'occupant.



Le 7 juillet, une trentaine de soldats allemands avance vers le sommet de la butte. Une sentinelle postée entre Boutel et Bellevue a tiré un coup de feu pour prévenir ses camarades qui terminent leur repas près de la maison du sabotier. En vain !

Un soldat armé d'un fusil mitrailleur arrive à une vingtaine de mètres des patriotes qui lui tournent le dos et conversent tranquillement, assis sur des billes de bois.

Il installe son arme sur le coin d'un talus, à l'entrée de la cour et, dès la première rafale, plusieurs hommes tombent : deux sont morts ; trois sont blessés, ils seront capturés, quelques uns parviennent à s'échapper ; un troisième patriote sera abattu quelques centaines de mètres plus loin.

Plusieurs jours plus tard, les trois fusillés de Bellevue seront inhumés, côte à côte, dans le coin d'un champ. Ils se nomment :

- Jean-Marie Le Bloas du Vetveur en Lanvénegen, Raymond Denise de Bretigny-sur-Orge et Robert Kesler de Charenton-le-Pont.

PORT-LOUIS

Le 23 mai 2014, un hommage a été rendu à la mémoire des huit habitants de Lanvénegen fusillés à la Citadelle de Port-Louis :

- Fernand Evennou, Jean Le Meste, André Mauvais, François Morlec, Georges Le Moene, Lucien Perron, Georges Poulhalec et Joseph Riou.



LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DÉCEMBRE 2013

MÉDIATHÈQUE :

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Pour faciliter la gestion de la médiathèque, le Conseil Municipal a décidé de créer une régie de recettes pour la médiathèque afin d'encaisser les abonnements, les participations aux animations, photocopies, impression internet et fax.

RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), a présenté son rapport pour l'attribution de compensation 2014. Il n'y a pas eu de changement. L'attribution s'élève à 89 938 €, soit 7 494 € par mois, déduction faite des 732 €, correspondant aux services de l'office de tourisme et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

TARIFS 2014

Quelques aménagements ont été proposés pour les tarifs. Pour la salle municipale, le tarif repas pour les associations ou particuliers extérieurs à la commune sera de 220 €. En ce qui concerne les cautions, le chèque de caution pour la réservation de la salle municipale sera désormais de 300 €. Les garages seront loués pour 35 € par mois. Pour l'école, le tarif de la garderie du soir sera de 1,30 € (goûter compris) et le repas adulte passe à 4,50 €. Au cimetière, le prix au m² des concessions et du columbarium sera de 55 € pour 15 ans, 90 € pour 30 ans et 115 € pour 50 ans.

LES AMIS DU SCRABBLE :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

La Municipalité a décidé de verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 153 € au titre de l'année 2013 à l'association des amis du Scrabble.

CROIX ROUGE FRANÇAISE :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'unité locale du Pays du Roi Morvan de la Croix Rouge Française a pour projet d'acheter un local immobilier à Gourin de manière à moderniser l'action auprès des bénéficiaires dans de nouveaux locaux plus adaptés pour tous, respectant la confidentialité des échanges et permettant de répondre à de nouveaux besoins. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 150 €.

24 FÉVRIER 2014

ETAT DES RESTES À RÉALISER

Madame le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2013 intervenant le 31 décembre 2013, il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2014 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 243 556,55 €, le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 55 405,57 €.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Les comptes administratifs 2013 du budget principal et des budgets annexes ont été adoptés à l'unanimité. Le budget principal présentait un résultat de fonctionnement excédentaire à hauteur de 219 367,08 €. Les budgets annexes (assainissement, alimentation et boulangerie) présentaient tous un résultat de fonctionnement excédentaire à la clôture de l'exercice.

MARCHÉ DE LA PLACE DE L'ÉGLISE : AVENANT

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer un avenant au marché d'aménagement de la Place de l'Église et d'une partie de la rue de la mairie. Le présent avenant modifie le montant initial du marché qui passe de 94 917,60 € HT à 98 676,00 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal sollicite auprès de M. Philippe Nogues, député du Morbihan, une subvention de 6000 € pour les travaux d'aménagement de la Place de l'Église.

SDEM : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au SDEM (Syndicat d'Électrification du Morbihan) pour l'intégration dans ses statuts d'une nouvelle compétence optionnelle en matière d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

ARDO : SOUTIEN

Suite à un courrier de M. David Le Sollic, Maire de Gourin, Madame le Maire et le Conseil Municipal soutiennent à l'unanimité le projet d'investissement de l'entreprise ARDO S.A., à savoir :

- la construction d'un entrepôt frigorifique / centre de distribution ;
- demande d'augmentation de production ;
- mise aux normes de la station d'épuration.

Le permis de construire pour ce projet a été accordé le 23.07.2012, mais fait l'objet d'un recours en appel contre le jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 25 octobre 2013 par l'association NPCB. Il est rappelé que l'entreprise ARDO est à l'origine de plus de 400 emplois sur le bassin de Gourin, dont une dizaine sur la commune de Lanvégen.

15 MARS 2014

ACQUISITION DES PARCELLES B 849, AB 354 ET G 0359

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'acquisition des parcelles B849, AB354, situées rue Jean Cadic d'une superficie de 5875 m², et G0359, située Parc Ty Gadac Bihan d'une superficie de 2365 m² au prix de 32 000 €.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

STAGE AU QUÉBEC : SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une aide de 300 € à Mélina Le Roux pour financer un stage non rémunéré au sein du Centre de Recherche d'Institut Universitaire de Cardiologie et de Pneumologie de Québec.

CLIS : PARTICIPATION AUX FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser un forfait de 67 euros à la Ville de Gourin pour les élèves de Lanvéneq scolarisés dans une Classe d'Intégration Scolaire à l'École Jean Rostand au 1^{er} janvier 2014.

29 MARS 2014

ELECTION DU MAIRE

Madame Marie-José CARLAC ayant obtenu la majorité absolue (13 voix) est élue Maire de Lanvéneq.

ELECTION DES ADJOINTS

Suite à la création de 4 postes d'adjoints, les adjoints au Maire pour le mandat 2014-2020 sont :

- **1^{ER} ADJOINT** : André Peron : travaux, bâtiments, voirie et communication.
- **2^{ÈME} ADJOINT** : Alain Perron : aménagement du territoire, environnement, économie et agriculture.
- **3^{ÈME} ADJOINT** : Annie Le Goff : finances, fleurissement, tourisme et loisirs.
- **4^{ÈME} ADJOINT** : Monique Le Cren : affaires sociales, affaires scolaires et jeunesse.

7 AVRIL 2014

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS LOCAUX

A compter du 1^{er} avril 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : 30,10 % de l'indice 1015.
- Adjoints : 9,25 % de l'indice 1015.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue à Madame le Maire le pouvoir :

- De prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées défini par décret ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- De créer ou de modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux et éventuellement de les supprimer lorsqu'elles ne sont plus justifiées.

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- D'accepter des dons et legs qui ne sont ni grevés de conditions ni de charges.
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- De fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme en vigueur.
- D'exercer au nom de la Commune le droit de préemption prévu à l'article L.122-30 du code des communes dans le périmètre urbanisable du bourg prévu dans la carte communale.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
- De réaliser les lignes de trésorerie prévues au budget.
- D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

MEMBRES DU CCAS

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres au sein du CCAS à 8 membres, 4 membres issus du Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire.

Sont élus par le Conseil Municipal : Monique Le Cren, Françoise Trouboul, Géa Meesterberends et Jean-Paul Harre.

Le Maire a nommé en sus : Fatma Bouzeria, Marie Luneau, Marie-Anne Nagard et Maryse Pichon.

MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION FINANCES : Marie-José Carlac, André Peron, Alain Perron, Annie Le Goff, Monique Le Cren, Christian Le Floch.

COMMISSION DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES : Marie-José Carlac, Annie Le Goff, Hélène Luquot, Nathalie Boulben.

COMMISSION TRAVAUX, BÂTIMENTS ET VOIRIE : Marie-José Carlac, André Peron, Alain Perron, Jean-Paul Harre, Jean-Louis Cantin, Cédric Cauden.

COMMISSION COMMUNICATION : Marie-José Carlac, André Peron, Annie Le Goff, Michel Le Roux, Hélène Luquot, Géa Meesterberends.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE : Marie-José Carlac, Monique Le Cren, Isabelle Helou, Hélène Luquot, Françoise Trouboul, Cédric Cauden.

COMMISSION CULTURE, TOURISME ET FLEURISSEMENT : Marie-José Carlac, Annie Le Goff, Jean-Louis Cantin, Michel Le Roux, Hélène Luquot.

COMMISSION AFFAIRES AGRICOLES ET ENVIRONNEMENT : Marie-José Carlac, Alain Perron, André Peron, Jean-Louis Cantin, Nathalie Boulben, Cédric Cauden, Géa Meesterberends, Michel Le Roux.

COMMISSION APPEL D'OFFRES : André Peron, Nathalie Boulben et Annie Le Goff (Titulaires) Alain Perron, Hélène Luquot et Isabelle Helou (Suppléants).

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL MUNICIPAL



>>> Marie-José CARLAC



>>> André PERON



>>> Alain PERRON



>>> Annie LE GOFF



>>> Monique LE CREN



>>> Françoise TROUBOUL



>>> Géa MEESTERBERENDS



>>> Hélène LUQUOT



>>> Isabelle HELOU



>>> Nathalie BOULBEN



>>> Michel LE ROUX



>>> Cédric CAUDEN



>>> Christian Le Floch



>>> Jean-Paul HARRE



>>> Jean-Louis CANTIN

DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN : André Peron et Michel Le Roux.

EAU DU MORBIHAN : Alain Perron et Christian Le Floch.

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE : Annie Le Goff.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Jean-Louis Cantin.

CORRESPONDANT DÉFENSE : Christian Le Floch.

SIRES : MANDAT DE GESTION LOCATIVE

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de gestion locative auprès du SIREs 56 moyennant une

rémunération pour la mise en location à hauteur d'un mois de loyer par logement avec un minimum de 400 € net de taxes partagées entre la Commune et le locataire ainsi qu'une rémunération pour la mission de gestion locative à hauteur de 900 € net de taxes pour les 5 logements.

ROI MORVAN COMMUNAUTÉ : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Roi Morvan Communauté pour la compétence Réseaux publics et services locaux de communications électroniques.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 AVRIL 2014

VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES POUR 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux pour cette année. Les taux d'imposition pour 2014 sont donc : taxe d'habitation (8,44 %), taxe sur le foncier bâti (17,46 %) et taxe sur le foncier non bâti (37,29 %)

PROPOSITION DE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Les budgets primitifs 2014 sont adoptés à l'unanimité. Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 774 952,00 € en fonctionnement et 684 900,65 € en investissement.

ELECTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Le Conseil Municipal a procédé dans un premier temps à l'élection des propriétaires de foncier non bâti. Compte tenu des voix recueillies, Messieurs Denis Luquot, Denis Droual et Erick Le Coz sont élus membres titulaires, Messieurs René Hellegouarch et Lionel Herpe sont élus membres suppléants.

Puis, ont été élus les membres issus du Conseil Municipal. Suite au vote, Monsieur Alain Perron est désigné comme membre titulaire, Madame Nathalie Boulben et Monsieur Cédric Cauden sont désignés comme membres suppléants.

CONVENTION POINT À TEMPS AVEC LA COMMUNE DE GUISCRIF

Par convention, il est proposé que la mairie de Guiscriff mette à disposition le matériel et le personnel nécessaire à cette prestation afin de réparer les routes au point à temps, pour un montant de 798 € la journée de 7 h, pour cinq journées au plus. Le prix de l'émulsion sera à notre charge.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Roi Morvan Communauté, lors du Conseil Communautaire du 15 avril 2014, a décidé d'ouvrir les commissions aux conseillers municipaux. Deux postes sont ouverts à la Commune de Lanvénegen. Sont élues par le Conseil Municipal Monique Le Cren et Annie Le Goff.

20 MAI 2014

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2014

Les subventions pour l'année 2014 sont attribuées comme suit :

Associations communales :

Amicale Laïque 230 € / Amis de la Chapelle de la Trinité 153 € / Arbre de Noël (OCCE école publique) 12 € par enfant / Atelier-Galerie de la Vieille Ecole 300 € / Club informatique C2IC 300 € / Jeunes d'Autrefois 800 € / La Boule Lanvénégeoise 153 € / La Gavotte 470 € / FNACA 153 € / Société de chasse 153 € / Sports et Loisirs 200 € / Union Sportive Lanvénegen 1150 € / Comité des fêtes de St Melaine 300 € / Al'O Cheval ... Ici la Terre 153 €.

Associations cantonales :

Gym Le Faouët, Inam Handball, Mondil@lan : 10 € / adhérent de - de 18 ans / IDEA (Initiative Développement Agricole) Le Faouët : 80 € / Les Frimousses 45 €.

Voyages scolaires :

1 ou 2 jours : 10 € par élève / 3 jours et plus : 20 € par élève.

Autres :

APAJH (Asso pour Jeunes Adultes Handicapés) 200 € / Croix Rouge Française Le Faouët Gourin 80 € / Association Ti An Dud 80 €.

BRETAGNE SUD HABITAT : VENTE DE LOGEMENTS ET RÉTROCESSION D'ESPACES COMMUNS

Suite à la demande de Bretagne Sud Habitat, le Conseil Municipal autorise la vente des 6 pavillons rue de l'Ecole et approuve la rétrocession des espaces communs.

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

Le Conseil Municipal a validé les orientations pour la formation des élus locaux au cours du mandat 2014-2020. Des formations pourront ainsi être dispensées aux élus dans les domaines suivants : les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en liens avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...) dans la limite d'une dépense globale de 1000€ par an.

ROI MORVAN COMMUNAUTÉ : RÉFÉRENT PCET

Alain PERRON est désigné par le conseil municipal en tant que référent au Plan Climat Energie Territorial de Roi Morvan Communauté.

ROI MORVAN COMMUNAUTÉ : ENQUÊTE CTMA

La Municipalité a donné un avis favorable à la demande d'autorisation de travaux dans le cadre de l'enquête publique pour le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de Roi Morvan Communauté qui s'est déroulée du 12 mai au 11 juin 2014.

ERDF : DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT ÉLECTRICITÉ

Lors d'incident climatique de grande ampleur, ERDF s'organise en « cellule de crise » afin d'optimiser la réalimentation des clients du département. Un « référent électricité » est désigné dans chaque commune afin de participer au premier diagnostic sur la commune, d'informer la population tout en assurant la liaison avec la cellule de crise. Le Conseil municipal désigne Michel Le Roux comme référent électricité auprès d'ERDF.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Afin de financer les besoins de trésorerie, il s'avère nécessaire de prévoir une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 €. Après analyse des conditions de financement des différents établissements bancaires consultés, c'est la proposition du Crédit Agricole du Morbihan qui a été retenue.

AMENAGEMENT FONCIER : ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA PÉRIODE DE 2013 À AVRIL 2014

Les travaux ont repris fin 2013 et ont été interrompus par cet hiver exceptionnellement pluvieux. Il nous a permis de mieux cerner l'objectivité des travaux à réaliser pour l'écoulement de l'eau. Le lundi 23 juin une rencontre a eu lieu entre des élus, Mr Christophe Cousin conducteur des travaux Cabinet Nicolas et Mr Hervé Tual de l'entreprise Pigeon sur le site pour une pré-réception des travaux. Elle nous a permis d'apprécier et de valider le travail réalisé, cependant, il reste encore des compléments qui seront finalisés à l'automne.

Sur la zone Nord-Ouest de la commune, 560 m linéaires de talus anti-érosion et paysagés ont été réalisés et 850 m ont été arasés afin d'améliorer la forme et la surface du parcellaire. Les talus plantés seront entretenus pendant 3 ans avec un renouvellement des plants abimés par l'entreprise SAS Atlantique Paysage qui a réalisé les travaux. La voie romaine reliant le Vetveur au Quilliou a été empierrée sur 1 km 200 et 150 m de chemin communal a été agrandi et remis en état au village du Quilliou.



LUNDI DE PENTECÔTE

Comme cela est de coutume à Lanvéneën, le lundi de la pentecôte est consacré au débroussaillage des chemins sur la commune. Une quarantaine de bénévoles (équestres, randonneurs, quadeurs, agriculteurs, chasseurs) de Lanvéneën et des communes environnantes, (Langonnet, Guiscriff, Rédéné, Scaër, Le Faouët) munis de leurs outils, (faucilles, tronçonneuses, débroussailleuses mais aussi des tracteurs équipés de fourches, godets, épareuse, remorques, etc...) se sont retrouvés dès 8h30 le matin dans la bonne humeur afin de nettoyer 15 à 20 kms de chemins. Une portion du chemin notamment a retrouvé son passage d'origine à Guern Léoret.



La matinée s'est terminée par un repas offert par la municipalité et concocté par Patricia et Hélène.

LES BUS DE L'ÉTÉ

• PLAGES ENVIRONS QUIMPERLÉ :

Pour les habitants de la commune voulant se rendre en bus aux plages de la région de Quimperlé: Tous les jours sauf le dimanche, départ de Lanvéneën, place de l'église à 13 h 38, arrivée à Quimperlé à la gare à 14 h 11.

Retour départ de Quimperlé vers Lanvéneën à 12 h 56 et 18 h 50.

Le village de Saint Georges est toujours desservi 4 minutes après le bourg.

Correspondance pour les plages à Quimperlé: ligne 5 pour Le Pouldu/Kérou. : aller à 14 h 20 et retour à 18 h 55.

Renseignements : 02 98 96 76 00

• PLAGES ENVIRONS LORIENT :

Autre possibilité vers les plages de la région Lorientaise : les mercredis, vendredis et samedis : Tl'Bus été vous prend en charge sur la place de l'église de Lanvéneën pour rejoindre le Faouët où des correspondances sont possibles pour Lorient. Uniquement sur réservation : au plus tard la veille de votre déplacement, **téléphoner au 02 97 01 22 28.**

Départ Le Faouët 7 h 35 ou 12 h 50. Retour, départ de Lorient 17 h 30 ou 18 h 30.

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE LAÏQUE ::::::::::::::::::::::::::::::::::::::

L'année scolaire vient de se terminer et avec elle de belles réussites. Les enfants de CE et CM ont été enchantés de leur séjour dans les Hautes Pyrénées en début d'année. Gageons que la découverte de la montagne et de ses activités de loisirs en période hivernale leur laissera des souvenirs qui, nous l'espérons, les suivront longtemps. Ce premier semestre a vu naître une nouvelle manifestation, à savoir, une randonnée semi-nocturne qui a rencontré un franc succès et qui a permis à notre association de se faire connaître dans ce domaine et ainsi toucher un nouveau public adepte de cette pratique. Sans nul doute, à rééditer l'année prochaine devant une forte demande des participants et des bénévoles qui ont fait un travail remarquable.



A la suite des vacances d'été, une nouvelle rentrée va se profiler avec un bureau à renouveler, de jolis défis à relever et une réforme scolaire à appliquer pour l'équipe enseignante.

Bonnes vacances à toutes et tous.

LES JEUNES D'AUTREFOIS ::::::::::::::::::::::::::::::::::::::

L'assemblée générale de Janvier suivie de la galette des rois nous a permis de constater la forme et le dynamisme des Jeunes d'Autrefois qui poursuivront pour cette année encore leurs activités :



Neuf goûters dansants, un loto en novembre, un voyage d'une semaine du 15 au 22 juin en Haute-Savoie, une sortie d'une journée le 4 juillet au Cap Fréhel et un week-end en septembre dans le Bordelais.

Trois repas, l'un en mars, l'autre le 26 juin et le repas de Noël réunissent les adhérents dans la bonne humeur.

Ces manifestations, ouvertes à tous, font travailler les commerçants de la commune, les 2 restaurants, le traiteur, la boulangerie et la poste.

Les dirigeants espèrent la venue de nouveaux responsables pour assurer la relève !

CLUB INFORMATIQUE INTER-COMMUNES «C2IC» ::::::::::::::::::::::::::::::::::::::

Pour la rentrée de septembre, le club informatique inter-communes travaille à la mise en place de formations à l'informatique. Le manque cruel de bénévoles pour dispenser des initiations à la pratique de l'informatique nous aura obligé à nous tourner vers la mise en place de "Visa Internet Bretagne", un dispositif soutenu par la Région Bretagne. Le Visa Internet Bretagne correspond à un "bon formation" d'une valeur de 100,00 euros délivré par la Région aux habitants des quatre départements bretons.

Le Visa Internet Bretagne, lancé en décembre 2008, est l'une des dix mesures phares du programme régional pour une Bretagne Numérique. C'est aussi l'assurance d'une formation accompagnée ouverte aux plus de 17 ans afin d'acquérir les connaissances de base sur l'utilisation d'Internet et de l'ordinateur, d'un accès gratuit aux ressources pendant 3 mois.

Pour découvrir le fonctionnement d'un ordinateur mais aussi et surtout pour découvrir les usages possibles d'Internet, différentes sessions de formation seront proposées tout au long de l'année 2014 au 10, rue Jean Cadic.

Des réunions de présentation et d'inscription à ces "Visa Internet Bretagne" seront lancées dès le 15 septembre prochain.

En attendant, nous vous invitons à participer au concours photo sur le thème :

"RANDONNONS SUR LES PETITS CHEMINS DE LANVÉNÉGEN",

en nous envoyant une photo d'ici le 15 août prochain !

Contact mail : lionel.rauch@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE DE LA TRINITÉ :::::::::::



Le pardon a eu lieu le 15 juin dernier. Le soleil était au rendez-vous. Une équipe de quinze bénévoles avait, au préalable, assuré l'entretien et le nettoyage tant de la chapelle que du site puis le montage des chapiteaux.

La messe célébrée à 11 heures dans la chapelle bien fleurie pour la circonstance a été suivie d'un repas servi par notre traiteur local sur l'esplanade aménagée, l'après-midi, spectacle de danses bretonnes par la Gavotte de Lanvégen et de danses des années 1850/1900 par le groupe Bottines et Canotiers de Gourin et tirage de la tombola.

Merci aux participants et aux bénévoles qui ont contribué au succès de la journée.

COMITÉ DES FÊTES DU BOURG :::::::::::

Comme vous avez pu le lire dans la presse, les membres du comité des fêtes ont remis leur démission.

Le Troc et Puces du 8 mai et la Fête de la musique ont néanmoins eu lieu avec le soutien logistique de l'Association des Chasseurs.

Un appel est lancé à toutes les personnes désireuses de participer à un nouveau comité afin d'assurer l'organisation des prochaines manifestations.

LES ATELIERS DE LA VIEILLE ÉCOLE :::::::::::

La transmission, le partage, la convivialité sont les maîtres mots de l'ensemble de nos ateliers dont les cours sont dispensés par des intervenants dynamiques et disponibles sachant transmettre leur savoir dans leur discipline respective (sculpture-dessin/peinture pour enfants et adultes/patchwork/art floral/lecture-écriture/patine sur meubles).

A la rentrée prochaine, tous les ateliers reprendront leurs activités auxquels s'ajouteront :

- un atelier de réfection de chaises ou fauteuils ;
- un cours de QI GONG, discipline traditionnelle chinoise basée sur la respiration, la concentration, maîtrise de l'énergie et de relaxation.

En cette année de commémoration des guerres passées, les participants de l'atelier lecture-écriture présenteront des lectures de textes et de lettres de combattants le 27 juin à la Médiathèque ainsi que le 11 novembre sur les différents sites commémoratifs de la commune.

Durant la période des vacances, des stages de dessin-peinture pour les enfants seront proposés par Martine Delafosse : 06 12 44 10 84 ainsi qu'un stage de patine sur meubles du 15 au 19 juillet par Nadine : 06 50 42 05 15.



FORMATION PREMIERS SECOURS

En Mars deux pompiers du Faouët ont dispensé à tous les agents de la commune une formation aux premiers secours pour connaître les gestes qui sauvent (arrêter une hémorragie, utiliser un défibrillateur, comment agir en attendant l'arrivée des pompiers...)

Remise des diplômes à l'issue de la session de formation.



LES CYCLISTES AIMENT LANVÉNÉGEN

**A VENIR...
A VENIR...**

*Le Kreis Breiz Elite le samedi 2 août
(entre 14 h 15 et 14 h 30)*

*Cyclosporives et cyclotouristes de
Plouay le vendredi 29 août entre 10 h
et 14 h.*

*Avant les courses professionnelles
des 30 et 31 août comptant pour
les championnats du monde, Plouay
organise chaque année ces épreuves
réparties sur quatre parcours dont
les deux plus longs 143 et 115 kms
passent dans le bourg en arrivant
du Saint (rue Marcel Le Strat) pour
se diriger vers Querrien. Un point
de ravitaillement est prévu au centre
bourg de Lanvénegen.*

Tour Cycliste de Bretagne, le 28 avril 2014.



Passage de la course dans le bourg venant du
Faouët et se dirigeant vers Saint-Thurien.

Triathlon de Priziac le 10 Mai 2014 : épreuve de vélo
de 120 km traversant la commune.





U.S.L.

Les 50 ans de l'U.S Lanvénegen se sont déroulés le 8 juin 2014. Sous un beau soleil, un match inter-génération a eu lieu à partir de 10 h 30.

A 12 h 30, les participants se sont retrouvés autour d'un apéritif. Ensuite le repas a rassemblé presque 200 personnes. Dans l'après-midi, on a pu jouer aux boules, voir l'exposition de photos anciennes ou discuter de l'ancien temps.

Vers 17 h on a fait le tirage de la tombola et offert des médailles aux anciens.

+ De 20 ans de licence : Fredo Raoul, Arnaud Pochat, Nicolas Ropers.

+ De 25 ans : Le Bail Patrick.

+ De 34 ans : Trouboul Jean-Claude.

Le plus ancien bénévole : Daniel Jamet.

+ De 20 ans de secrétariat : Lulu Guillemot.

Tout cela sous l'œil attentif de Jean Le Bec, le plus ancien président et d'Erwan Carlac le plus jeune président de l'USL.

Une très belle journée, appréciée par tous les participants et bien sûr une pensée pour André Bodant décédé juste avant les 50 ans.

LANVÉNÉGEN
2014

RANDOS de L'ÉTÉ

DATES	RANDOS	DÉPART	KMS	DIVERS
Jeu 26 juin 2014	Tour du bourg	Bourg	5	
Jeu 3 juillet 2014	Les asphodèles	Bourg	11	
Jeu 10 juillet 2014	ST-Mélaine	Le Cleustrou	7,5	
Jeu 17 juillet 2014	Kérivarch	Kerivarch	7	
Jeu 24 juillet 2014	Locmaria	Boutel	7,5	
Jeu 31 Juillet 2014	Kerdellec	Kerdellec	7	POT
Jeu 7 août 2014	Bois du Quilliou	Saint-Urlo	7,5	
Ven 15 août 2014	Rando picnic	Bourg		Départ 10 h 00
Jeu 21 août 2014	Allée couverte	Kériel	5,8	POT